



*Liberté • Égalité • Fraternité*

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

PRÉFET DE LA RÉGION GUYANE

Le Cabinet

Cayenne, le vendredi 22 août 2014

Bureau de la  
communication  
interministérielle

N° 09-08/14 /Cab/Com

## Communiqué



*L'équipe de contrôle de « LA CAPRICIEUSE » à bord de la tapouille « AKASH » après l'évacuation de l'équipage*

### **Arraisonnement d'une tapouille de pêche illégale**

Le 21 août 2014, après l'annonce du report du tir « Soyouz » initialement prévu le matin, les moyens maritimes de l'État engagés dans la protection des approches du Centre Spatial Guyanais ont patrouillé plus au large de la zone interdite. A 08h10, le patrouilleur de la marine nationale « LA CAPRICIEUSE » arraisonne une tapouille, l'« AKASH » à 10 nautiques (environ 18 km) au large de Sinnamary.

Le capitaine et les 4 autres marins présents à bord, tous originaires du Guyana, avaient commencé à mettre à l'eau un filet de 3,5 km. Sur ordre du directeur de la mer, le filet a été saisi et détruit ainsi que les 30 kg de poissons se trouvant à bord.

Pendant le contrôle, le moteur de l'« AKASH » a subi une avarie, constatée par le capitaine de pêche et les mécaniciens de « LA CAPRICIEUSE ». La tapouille prenant l'eau, elle a été détruite en mer. Les cinq pêcheurs ont été ramenés à terre.

Dans la fin de l'après-midi, « LA CAPRICIEUSE » a repris sa patrouille de sécurisation du Centre Spatial Guyanais dans le cadre du tir « Soyouz » du 22 août.